

Bertrand Décaillet
Ch. du Levant 95
1005 LAUSANNE

Monseigneur
Norbert Brunner
rue de la Tour 12
CP 2124
1950 Sion 2

Lausanne, le 11 mai 2010

Monseigneur,

Monsieur Vincent Pellegrini me demande de prendre contact avec vous pour répondre à une demande de précision de votre part concernant l'Association pour la Promotion de la Forme Extraordinaire de la Liturgie (A.P.F.E.L), dont je suis le président et dont vous avez eu écho par un certain nombre de lettres de fidèles. Suite à la demande d'appliquer en Valais les dispositions du Motu proprio Summorum pontificum de 91 personnes parmi mes connaissances, demande que j'ai déposées dans les mains de l'Abbé de Saint-Maurice, Monseigneur Roduit, le 28 décembre 2007, suite aussi aux discussions qui ont suivi, soit avec lui, soit avec vous-même ou encore avec Mgr Vouilloz, discussions n'aboutissant pas, vous nous avez invité à demander aux fidèles manifestant le désir d'assister à la messe dans la forme extraordinaire de s'adresser directement à leur curé.

Nous avons donc fait cela. Et bon nombre de demandes vous sont donc à nouveau parvenues par ce biais, ainsi qu'à Monseigneur Roduit, certains curés ayant jugé nécessaire de faire suivre la demande à leur évêque, d'autres non.

Parallèlement à cela, et suite aux résistances de principe que vous avez formulées à l'encontre de l'application du Motu proprio dans le diocèse, nous avons jugé nécessaire non seulement de demander, mais encore de montrer les bienfaits et la beauté de la forme extraordinaire, afin peut-être de vaincre certaines réticences que nous jugeons, nous, sans fondement. Aussi nous avons formé avec enthousiasme une association au sens du code civil suisse (art. 60 et suivants), afin de « défendre et illustrer » la forme extraordinaire du rit romain contre ce que nous appellerions une

imagerie dépréciative et ainsi désentraver la bonne réception, généreuse et positive, de la décision du Saint-Père.

Notre intention est de montrer la joie, la lumière, la beauté, l'orthodoxie et aussi la « modernité » de cette forme liturgique et la culture qui lui est liée, et qu'il ne s'agit pas du tout pour nous de « nostalgie » à quoi que ce soit d'autre qu'à ...l'éternité.

Cela était notre évidence lorsque nous sommes allé voir Mgr Roduit le 27 décembre 2007. Mais nous avons dû constater ensuite que notre demande n'a pas été perçue dans cette évidence, ni par vous-même, ni par Monseigneur Roduit. Cette association se donne pour tâche de manifester dans la joie cette intention toute positive et enthousiaste qui est de fait la nôtre.

A ce jour l'association n'a pas encore été formée en « association privée de fidèles » au sens du Droit Canon (can 312). Voilà la raison pour laquelle vous n'avez pas encore reçu les statuts que, en qualité d'évêque, vous devez recevoir dans ce type de procédure. L'association n'est donc, pour l'instant, qu'une association au sens civil. Mais évidemment, nous souhaitons très prochainement finaliser cette réalisation sur le plan ecclésial et nous vous ferons alors parvenir sans délai les statuts, comme le prévoit le Droit Canon.

En attendant, croyez bien Monseigneur, que nous restons totalement à disposition pour une éventuelle entrevue au cas où vous le souhaiteriez, ainsi qu'à disposition de Mgr Roduit à qui je me permets de joindre copie de ce courrier. A vrai dire nous ne souhaiterions rien de mieux que pouvoir à nouveau vous rencontrer, si vous le souhaitez, pour répondre à vos éventuels demandes et faire avancer ce dossier.

Par ailleurs, puisque le Motu proprio nous y invite, et par mesure de transparence, j'en envoie de même copie à la Commission Ecclesia Dei à Rome, avec un petit dossier récapitulatif de nos démarches.

Avec l'assurance de notre filial dévouement et union dans la prière en Jésus et Marie, veuillez recevoir, Monseigneur, nos plus cordiales salutations,

Bertrand Décaillet
Président de l'Association APFEL

Copie : Mgr Pozzo, commission Ecclesia Dei
Mgr Roduit, Abbé de St-Maurice